

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 23 (1952)

Heft: 7

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LES INTÉRÊTS DU JURA

Bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XXIII^e ANNÉE

PARAIT UNE FOIS PAR MOIS N° 7. JUILLET 1952.

SOMMAIRE :

Berne—Paris

Chronique horlogère - Tour d'horizon

Extension au Jura bernois des contrées montagneuses au sens de la loi fédérale
sur l'assurance en cas de maladie et d'accidents

Berne—Paris

Un communiqué de presse a annoncé il y a quelque temps qu'un auto-rail Renaud à marche rapide reliera dès le 5 octobre prochain Lausanne à Paris et vice-versa. On ne peut que saluer cette innovation.

Un grand journal de la capitale suggère d'établir à Lausanne une correspondance de Berne avec cette nouvelle relation. Voilà qui est vraiment singulier ! Le canton de Berne a dépensé plus de 40 millions pour établir à travers son territoire une grande ligne internationale reliant Paris à Milan par Delle, le Lötschberg et le Simplon. Ce sacrifice a été fait dans l'intérêt de l'économie bernoise toute entière et l'on ne peut manquer d'être surpris qu'il se trouve à Berne même des gens qui estiment que le chemin pour aller de leur ville à Paris passe par Lausanne et Vallorbe. La ligne de Delle est déjà suffisamment pré-térifiée par d'autres intéressés sans que ceux de chez nous leur aident.

Bâle a son auto-rail rapide pour Paris. Lausanne l'aura bientôt. Pourquoi Berne n'aurait-elle pas le sien par le Jura et Belfort ? C'est là que se trouve le véritable intérêt de notre canton et c'est cela qu'il faut demander, à l'exclusion de toute autre combinaison. Pourquoi donc a-t-on percé le Moutier-Granges, et même le Lötschberg, si perdant de vue le but premier, on se rabat sur des intérêts purement locaux ? Il faut que le canton de Berne continue à suivre une politique ferroviaire consciente et cohérente, conforme aux aspirations qui l'ont animée lorsque, avec une volonté ferme et tenace, il n'a pas craint de mettre en jeu son équilibre financier pour sortir de l'isolement dans lequel l'avait mis la construction des lignes du Gothard et du Simplon et pour se mettre sur un grand courant de trafic. La génération qui nous a précédé a vu grand, celle d'aujourd'hui verrait-elle... « petit » ? Nous nous refusons à le croire.

Le nouvel auto-rail que nous préconisons pourrait avoir son terminus à Berne ou mieux encore à Interlaken ou à Brigue. Son départ de Berne aurait lieu vers 7.45 h., son arrivée à Paris vers 14.45 h. En sens inverse, il serait indiqué de le faire partir de Paris à 12.00 h. ou à 15.30 h. avec arrivée à Berne vers 19.00 h. ou 22.30 h.

Nous sommes certain qu'une telle communication serait très appréciée du public et contribuerait grandement à resserrer les liens de bon voisinage qui unissent les contrées frontalières de part et